Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260924-C2026_082B-DE

Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 Délibération n°C_2026_082

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à Siège de l'OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 18 septembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (44) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, FLAGEUL Marie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, GICQUELLO Bruno, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, MICHEL Rémi, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (4) :
FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, GUILLEMOT Sylvie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (1) :
MARTIN Dominique

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Administration générale - Rapport de la Cour des comptes

Madame la Présidente indique aux membres de l'Assemblée que de l'Oust à Brocéliande Communauté a fait l'objet d'un contrôle par la Chambre régionale des comptes, sur les exercices 2019 et suivants.
Le contrôle a porté principalement sur le fonctionnement général de la collectivité, dont les finances, le mode de gouvernance, la stratégie du territoire, et 2 compétences plus particulières : le tourisme et la gestion des piscines communautaires.

A l'issue de ce contrôle, les observations émises témoignent d'une situation financière saine, et une gestion rigoureuse et maîtrisée.

Quatre recommandations ont été formulées sur l'ensemble des éléments contrôlés :
- Recommandation n° 1. : Procéder à des contrôles réguliers des régies de recettes conformément aux dispositions de l'article R. 1617-17 du CGCT et de l'instruction codificatrice n° 06-031-ABM du 21 avril 2006 sur l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des régies
- Recommandation n° 2. : Établir l'état récapitulatif annuel relatif aux indemnités des élus, conformément à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, et le communiquer aux conseillers municipaux avant le vote du budget (ces éléments seront présentés lors du conseil du DOB)
- Recommandation n° 3. : Définir les modalités de suivi et d'évaluation du projet de territoire (une stratégie sera proposée pour une élaboration de mars à septembre 2027)
- Recommandation n° 4. : Établir un pacte financier et fiscal (un séminaire est prévu en octobre).

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de prendre acte du rapport de la chambre régionale des comptes.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- PRENDRE ACTE du rapport ci-annexé
- L'AUTORISATION de la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260924-C2026_082B-DE

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés avec :
47 voix pour
1 abstention
MICHEL Rémi

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

